



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER FEVRIER 2022 **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANT.ES À DOMICILE**

☞ ADMINISTRATIF : rappel des changements concernant la paye en 2022.

La nouvelle **Convention Collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile** en vigueur au **1er janvier 2022 entraîne plusieurs changements** :
Pour les contrats en cours, certaines dispositions vont s'appliquer automatiquement :

***Pour tous les employeurs et salarié(e)s :**

- un **nouveau forfait mensuel** (arrondi au nombre d'heures effectives entier supérieur) sera rémunéré pour tous les salariés mensualisés. Un arrondi (au plus avantageux pour le salarié) sera également pratiqué en cas de déduction d'heures ou de paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires, sauf si vous décidez de gérer ces écarts en récupérations dans le respect des conditions habituelles (délais de prévenance...).
- les jours fériés seront rémunérés sans conditions d'ancienneté.**

***Pour les employeurs et salarié(e)s en garde groupée** (nous avons oublié de le rappeler le mois dernier) :

Par dérogation aux dispositions prévues à l'article 59 du socle commun de la présente convention collective, **le salarié embauché dans le cadre de la garde partagée bénéficie d'une prise en charge intégrale du titre d'abonnement** qu'il a souscrit pour réaliser les déplacements entre son domicile habituel et son lieu de travail, au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Sur présentation des justificatifs lorsque c'est le cas, **l'employeur en garde groupée prendra donc en charge chaque mois 50% de ces frais.** En cas de contrat avec un autre employeur, la salariée devra en informer tous ses employeurs pour redéfinir la répartition du paiement de cet abonnement.

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici les programmes des différents ateliers :

☞ Les ateliers Découvertes (au centre social de Jolimont)

Ces ateliers ont lieu :

- Le jeudi 3 février
- Le jeudi 10 février
- Le jeudi 17 février
- Le jeudi 24 février
- Le jeudi 3 mars

↻ Les ateliers Thématiques :

- Lundi 07, mardi 8: Motricité fine inspirée de la pédagogie « Montessori »,
- Vendredi 11 : parcours moteur
- Lundi 14 et mardi 15 : pas d'atelier car nous n'avons pas de salle disponible,
- Vendredi 18 : fabrication d'escargot,
- Lundi 21, mardi 22 : éveil corporel,
- Vendredi 25 : pas d'atelier car nous n'avons pas de salle disponible,
- Lundi 28, mardi 1^{er} mars, et vendredi 4 mars : décoration de pot en verre avec du décopatch

En fonction de l'organisation et de la disponibilité des salles à l'association, il est possible que nous délocalisons ces ateliers au centre social de Jolimont ou que nous modifions ce planning. Vous en serez bien entendu informés par mail.

↻ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé(s) (à partir de 6 mois)



L'atelier mensuel proposé aux bébés est maintenu dans les locaux de l'association en respectant un accueil de 10 personnes (adultes et enfants) sans compter les deux animatrices.

Le vendredi 25 février : 10h30

☞ LES FORMATIONS :

URGENT : merci aux salariés de se positionner très rapidement sur le module de mars sans quoi nous devons l'annuler !

Voici la programmation pour le premier semestre 2022 :

- Du 14 au 15 février : Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien
- Du 21 au 25 mars : Le temps de familiarisation et les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau
- Du 04 au 08 avril : S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans
- Du 16 au 17 mai : Eveil musical et artistique
- Du 13 au 14 juin : Communication interpersonnelle
- Du 15 au 17 juin : Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant et sa famille

Cette programmation sera réactualisée régulièrement avec les besoins émis par les intervenant.es et les besoins repérés par l'équipe pédagogique lors des suivis à domicile.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou demande de formation non programmée à ce jour. L'offre Ipéria est consultable en ligne. Des catalogues sont également mis à disposition à l'association.

Le nouveau catalogue de formation est en ligne sur le site. Les modules de formation proposés ont été retravaillés en partenariat avec nos formateur-rices et avec les retours des participant.es aux formations dans un souci d'amélioration.

Zoom sur la VAE

La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'étude ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Un an au moins d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire.

Lien : <https://www.vae.gouv.fr/>

☞ ATELIERS PROPOSES A L'ASSOCIATION PAR PARENTESCENCE :

Nous vous invitons à aller découvrir les différents événements proposés à l'association Crèche and Do pour le mois de février en cliquant sur le symbole 

Les événements sont également régulièrement diffusés sur les réseaux sociaux de l'association Crèche and Do (Facebook et Instagram) et le site.

**** Le nombre de participant(e)s étant très limité, nous vous conseillons de le faire le plus tôt possible, afin de vous garantir une place.**

Un tarif préférentiel a été mis en place pour les adhérents de l'association. Si vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers où rencontres, merci de bien vouloir vous inscrire en contactant l'Association Parentescence : parentescence@gmail.com ou 07.69.32.89.83

N'oubliez pas de préciser que vous faites partie de l'association Crèche and Do afin de profiter du tarif préférentiel.

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : [« Les différentes étapes dans le développement du langage »](#)

Bonne lecture.

Bien cordialement,
L'équipe de Crèche and Do.